



## Annexe 1 : Plafonds de revenus pour l'admission aux logements modérés en Région de Bruxelles-Capitale 2024

Les revenus nets imposables du ménage pour le dernier avertissement extrait de rôle disponible ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants :

Nombres d'enfants à charge	Personne isolée	Ménage avec un revenu	Ménage avec 2 revenus ou plus
0	41.248,65	45.831,87 €	52.379,36 €
1	/	49.760,31 €	56.307,80 €
2	/	53.688,75 €	60.236,24 €
3	/	57.617,19 €	64.164,68 €
4	/	61.545,63 €	68.093,12 €
5	/	65.474,07 €	72.021,56 €
6	/	69.402,51 €	75.950,0 €